

brouillon d'un rêve photographie & dessin

Appel à projets

Quels sont les projets concernés ?

Créée par et pour les auteurices, la bourse Brouillon d'un rêve Photographie & Dessin est une aide financière destinée à soutenir des projets de photographies, de dessins ou d'illustrations (dessins de presse, reportages dessinés, illustration pour la jeunesse, etc.). Les thèmes sont libres, peuvent s'exprimer sur tout support (papier, numérique, etc.) et toutes les techniques sont autorisées.

Les reportages dessinés, romans graphiques, bandes dessinées, etc. doivent être écrits et illustrés par une seule et même personne.

Sont exclues

- Les demandes de financement d'exposition
- Les demandes de financement d'édition ou publication
- Les commandes
- Les œuvres achevées ou en cours de finalisation.

Quels sont les critères d'attribution ?

Seront distinguées la singularité de la démarche de l'auteurice, l'empreinte de sa personnalité, son inventivité, une exigence artistique.

Qui peut en faire la demande ?

Toute personne physique majeure quelle que soit sa nationalité, sans limite d'âge, d'expérience ou de résidence, membre ou non de la Scam. **Aucune suite n'est donnée aux demandes déposées par une structure (collectif, agence, etc.).**

Quand et où déposer un projet ?

Les inscriptions se font en ligne sur le site de la Scam du 10 au 15 juin avant minuit, et sont limitées à 150 projets inscrits.

Combien de fois peut-on participer ?

- Un seul projet peut être déposé par année civile, tous répertoires confondus (est prise en compte l'année des résultats et non l'année des inscriptions).
- Un projet non retenu par le jury peut être déposé une seconde et dernière fois.
- Avant toute nouvelle demande de soutien, chaque lauréate ou lauréat observera une carence de trois années après l'obtention d'une bourse. En cas de co-autorat, l'ensemble des auteurices du projet devront respecter cette règle de carence.

Exemple: J'ai obtenu une bourse en 2023, je dois attendre 2027 pour déposer un nouveau projet. J'ai oublié l'année d'obtention de ma bourse, je consulte le site de la Scam : <https://services.scam.fr/Lauréats-Bourses>

Quel est le montant de l'aide ?

Les projets lauréats sont dotés de 2500 € à 6 000 € brut.

La bourse est cumulable avec tous les soutiens professionnels existants. Les montants des dotations sont soumis aux cotisations Agessa et imposables, selon la situation de chaque auteureuse.

Que faut-il préparer ?

1.— Informations à renseigner dans le formulaire en ligne:

- coordonnées complètes de chaque personne
- numéro de membre Scam (facultatif)
- résumé du projet (500 signes espaces compris au maximum)
- lien vers un choix d'images ou vers le site du ou de la candidate (facultatif, actif 5 mois). *Aucun lien de téléchargement ne sera accepté.*

2.— Un premier fichier PDF: le dossier du projet

Rédigé en français, présentation libre, **format A4** (orientation portrait conseillée), **10 pages maximum, 5 Mo maximum, il comprend obligatoirement:**

- une lettre d'introduction au projet
- une note d'intention (présentation de la démarche et des choix artistiques)
- un choix de 10 photos/dessins ou planches préparatoires du projet
- les autorisations si nécessaire (droit à l'image des personnes, lieux etc.)
- un paragraphe faisant état de l'avancement du projet, des soutiens éventuellement déjà obtenus et de l'usage qui serait fait de la bourse.
Aucun budget n'est demandé.

3.— Un second fichier PDF: le CV ou la biographie de chaque personne

Rédigé en français, présentation libre, **format A4** (orientation portrait conseillée), **2 pages maximum.**

ATTENTION: aucune modification du dossier n'est possible après inscription

—
Les demandes ne respectant pas ces consignes ne seront pas étudiées

Quand obtient-on les résultats ?

L'examen des projets par un jury composé exclusivement de photographes, d'illustrateurs et illustratrices **s'étend sur 5 mois.**

Les résultats sont envoyés par courriel selon le déroulé suivant :

- Accusé de réception automatique après l'inscription en ligne
- Confirmation de l'éligibilité du projet (3 mois après l'inscription)
- Résultats du pré-jury (1 mois après la confirmation d'éligibilité)
- Palmarès (1 mois après les résultats du pré-jury).